

NATIONS UNIES

CONSEIL
DE TUTELLE



Distr.
GENERALE

T/PET.1/9
10 juin 1958
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

PETITION DU DIRECTEUR DE L'ECOLE MALUAFOU A APIA
CONCERNANT LE SAMOA-OCCIDENTAL

(Distribuée conformément à l'article 85 du règlement intérieur du Conseil de tutelle)

Ecole de garçons Maluafou
P.O. Box 433
Apia, Samoa-Occidental
(Pacifique du Sud-Ouest)
6 mai 1958

Le Secrétaire
Conseil de tutelle des Nations Unies,
Siège des Nations Unies, New-York,
E.U.A.

Monsieur,

Je présente cette pétition au Conseil de tutelle pour lui demander d'examiner la plainte suivante concernant le Territoire du Samoa-Occidental. Comme le montre l'article ci-joint, publié à Apia, le 24 avril 1958, dans le Samoa Bulletin, un matelot charpentier, appartenant à l'équipage du navire britannique Eastbank, à l'ancre dans le port d'Apia, a été attaqué près d'Apia et a reçu de graves blessures dont il est mort en mer, le lundi 21 avril. Après l'attaque, cet homme, un certain So Choi Sai, fut transporté à l'hôpital d'Apia, sans connaissance. Il resta dans cet état pendant vingt-quatre heures. On le remarqua sur son bateau, l'Eastbank, sans qu'il ait repris pleinement connaissance et il mourut en mer deux jours plus tard.

Pour autant que je le sache, il est généralement admis que les règles élémentaires d'humanité exigent que lorsqu'un individu se trouve dans un état grave,

à la suite d'une maladie ou du fait de blessures, dans un port étranger, il doit bénéficier de tous les secours d'ordre médical dont on dispose. Dans le cas dont il s'agit, un homme qui se trouvait dans un hôpital bien équipé où il aurait pu être soigné par un personnel médical qualifié, a été transféré à bord d'un navire qui allait lever l'ancre et qui ne disposait pas des mêmes moyens pour aider la guérison du malade. D'habitude, en cas de maladie grave, un navire va même jusqu'à se dérouter pour déposer un homme dans un port où se trouve un hôpital. Il est des plus surprenant que cet homme ait été emmené d'un hôpital presque sans connaissance, pour aller mourir en mer à bord d'un bateau moins de quarante-huit heures plus tard. Cet homme n'avait probablement personne pour le représenter ou protéger ses intérêts. Ce qui rend la chose encore plus surprenante est que la personne qui a été accusée d'avoir attaqué et blessé cet homme est le fils d'un des Ministres samoans de l'administration du Samoa-Occidental. J'estime que, dans ces conditions, il convient d'examiner de près les raisons qui ont motivé le transfert précipité de ce malade de l'hôpital au bateau.

Je suis Anglais de naissance, et domicilié à Apia (Samoa-Occidental), où j'exerce les fonctions de directeur de l'école de garçons Maluafo. Je vous présente cette pétition parce que j'estime que les étrangers résidant dans le Territoire doivent pouvoir se sentir à l'abri d'irrégularités de cette sorte. S'il est possible de retirer un homme d'un hôpital alors qu'il est presque sans connaissance et dans un état si grave qu'il meure moins de deux jours plus tard, la même chose pourrait arriver à n'importe lequel d'entre nous. Quand un homme est presque sans connaissance, il n'est guère capable de s'opposer à quoi que ce soit ou de faire valoir ses droits légaux.

Veillez agréer, etc.

Le Directeur de l'école Maluafo

Signé : JAMES S. GREGORY

James S. Gregory, B.A., F.R.G.S.

P.S. Voudriez-vous être assez aimable pour m'accuser réception de cette lettre.

JG

/...

UN HOMME EST INCULPE APRES LE DECES EN MER D'UN CHINOIS

Un matelot charpentier chinois est mort en mer lundi soir, à la suite, semble-t-il, de coups et blessures qu'il avait reçus à Tauese dans la soirée de jeudi dernier. Il s'agit du dénommé So Choi Sai, homme d'un certain âge, matelot charpentier à bord du navire à moteur Eastbank.

Mardi après-midi, Matafala Tualaualelei Mauri, 29 ans, manoeuvre à Apia, a comparu devant le juge d'instruction (Registrar of the High Court), (M. F.J. Thomson), et a été inculpé d'homicide sur la personne de So Choi Sai et, subsidiairement, de coups ayant causé des blessures graves. Matafala, qui était assisté par Me R. Metcalfe, s'est déclaré innocent et a été placé en détention préventive.

Ce matin, Matafala a comparu devant le Président (Chief Judge), (M. Marsack), et a été mis en liberté provisoire jusqu'au 15 mai, sous certaines conditions.

L'Eastbank se trouvait la semaine dernière dans le port, où il chargeait du coprah et du cacao. On croit savoir que le défunt So Choi Sai se promenait, jeudi soir, le long de Beach Road en compagnie d'un marin indien du même bateau, M. R.B. Devnath, quand il a été attaqué près du marché de Tauese.

So Choi Sai reçut des blessures à la tête qui lui firent perdre connaissance. Transporté à l'hôpital d'Apia, il y resta sans connaissance pendant vingt-quatre heures. On le rembarqua sur un brancard à bord de l'Eastbank samedi matin, sans qu'il ait encore, semble-t-il, complètement repris connaissance. Peu après, le navire partit à destination du Royaume-Uni par Panama.

Le corps de So Choi Sai aurait été immergé en mer, mardi matin.

La police prendrait des dispositions pour faire revenir son camarade indien, M. Devnath, au Samoa afin qu'il puisse prêter témoignage.

Samoa Bulletin
24 avril 1958
Apia (Samoa-Occidental)
